

Informations de base

2025/3000(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Définition des éléments constitutifs d'un marché liquide pour les actions et instruments assimilés, l'obligation de fournir des données de marché à des conditions commerciales raisonnables, la taille spécifique à l'instrument aux fins des obligations incombant aux internalisateurs systématiques, ainsi que la définition des services de réduction des risques post-négociation et la publication d'informations les concernant

Complétant [2011/0296\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur